

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2023

OUVERTURE À LA CONCURRENCE DU RÉSEAU DE BUS FRANCILIEN DE LA RATP -
(N° 1838)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 73

présenté par
M. Millienne

ARTICLE 2

I. – À la dernière phrase de l’alinéa 8, après la première occurrence du mot :

« aux »,

insérer les mots :

« dispositions des ».

II. – En conséquence, à la même phrase du même alinéa, substituer à la première occurrence du mot :

« relatifs »,

le mot :

« relatives ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel